



RAPPORT DE LA

Commission ad hoc (CoAH) préavis 21-2022-DISREN

CHARGÉE D'Étudier le/LA

Demande de crédit de CHF 189'875 pour l'aménagement d'une passerelle modes doux entre Nyon et Prangins

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La commission ad hoc s'est réunie le 2 novembre 2022 en présence de Messieurs Gérard Produit en charge de la Mobilité de la Région de Nyon et de Boris Mury, Secrétaire Général. Nous remercions ces interlocuteurs pour leurs explications claires et précises.

Globalement, cette nouvelle passerelle constituera un premier maillon important de l'axe régional mobilité douce Gland – Crans-près-Céligny, défini dans le Schéma directeur de l'agglomération nyonnaise. La passerelle Prangins-Gland est inscrite au réseau cyclable principal d'intérêt régional.

Cet aménagement urbanistique porté par la Commune de Nyon, s'inscrit dans le projet d'agglomération franco-valdo-genevois et sera donc également porté financièrement par plusieurs partenaires extérieurs dont la Confédération et le Canton. L'enveloppe à disposition devra être utilisée dans les délais impartis, faute de quoi l'argent pourrait être dévolu à d'autres projets.

Région de Nyon ne financera que les aménagements « piétons et cyclistes de l'infrastructure.

Les principales étapes et décisions liées aux études de la passerelle de mobilité douce Nyon-Prangins sont mentionnées dans le préavis. A noter toutefois l'établissement en 2008 déjà du schéma directeur de l'agglomération nyonnaise (SDAN) qui mentionnait ce projet.

Cette passerelle a fait l'objet entre 2018 et 2019 d'une procédure de mandats d'étude parallèles (MEP) qui a permis de désigner un projet lauréat qui se caractérise par un bilan carbone et une emprise au sol très limités.

Le projet « Gradient », lauréat désigné par le collège d'experts, satisfait aux objectifs cités ci-dessus, et il présente aussi de nombreux atouts dont :

- un tracé transparent et illuminé qui offre un sentiment de sécurité évident ;
- les structures ont un impact minimum sur le périmètre des voies ferroviaires et la stabilité des talus existants et prévoient le renforcement de la biodiversité en corrélation avec son environnement
- un faible impact carbone de par le mode constructif faisant appel à une utilisation réduite de matériaux de construction. L'évaluation globale de durabilité la plus favorable (emprise au sol, biodiversité, interactions sociales, ambiance, modularité, etc.)

- l'apport artistique manifeste grâce au choix d'une équipe qui inclut la proposition de Xavier Veilhan, un artiste au rayonnement international
- Le tracé n'empiète pas sur le tronçon routier existant

La commune de Nyon assure que la nouvelle passerelle disposera des équipements nécessaires pour éviter les risques de chutes des piétons et des cyclistes. Les gardes corps seront conformes aux normes et directives en vigueur ». Les tronçons sont uniquement prévus pour l'utilisation par des moyens de transport dits de « mobilité douce ». Ceci comprend les vélos, les chaises pour personnes à mobilité réduite, les planches à roulettes, les vélos électriques 25 km/h, etc. Les vélos électriques pouvant atteindre la vitesse de 45 km/h, classés dans la catégorie cyclomoteurs, seront interdits à la circulation sur les passerelles.

En ce qui concerne le développement durable, une couverture de la passerelle a été proposée par la commission du Conseil communal de Nyon chargée de rapporter sur le préavis no 239/2021. Elle pense que cette couverture serait un bon moyen de protéger la voie des intempéries, de se prémunir contre les tentatives de suicides et de contenir l'éclairage à l'environnement immédiat. La surface de couverture serait ainsi disponible pour y installer des panneaux photovoltaïques. A cet effet le Conseil Communal de Nyon a accordé le 30 août 2021 un crédit de CHF 80'000 TTC afin d'étudier les possibilités d'exploitation de la structure des passerelles de Nyon-Prangins et de Bois-Bougy à des fins de production d'énergie solaire.

La passerelle permettra une liaison directe, plus rapide, séduisante et efficace améliorant ainsi l'agrément des déplacements doux, à pied ou en deux-roues, ainsi que l'interface avec la gare de Nyon. Elle augmentera l'attractivité des services, des commerces et des offres culturelles du Cœur de ville. Elle permettra également de rejoindre rapidement le chemin paysager qui mène au cœur historique de Prangins et de son château qui abrite le Musée national Suisse. Elle bénéficiera ainsi aux Pranginois, aux habitants de l'est de la ville de Nyon, aux employés de la Mobilière (Nyon - 340 emplois), d'Edwards Life Sciences (Nyon - 220 emplois) et de GSK (Prangins -1'200 emplois) mais également aux touristes et aux habitants des villages voisins.

Ce préavis a le potentiel de régler une partie importante du problème du déplacement rapide à travers la ville. En effet, la ville est segmentée en quatre zones par les rivières qui la franchissent en suivant l'axe montagne-lac. Afin de gagner du temps dans leurs déplacements internes à la ville, bien des personnes ont pris l'habitude de prendre leur voiture. Si ce préavis est accepté, les habitants de la ville et des villages voisins ainsi que les visiteurs pourront effectuer ces mêmes trajets à vélo. La mise en œuvre de ce projet devrait encourager les communes environnantes à avancer également dans leurs politiques de mobilité douce.

Conclusion

A l'unanimité, la commission ad hoc vous propose d'accepter le préavis 21-2022-DISREN et d'accorder le crédit de CHF 189'875 TTC pour le financement de la part solidaire DISREN au projet d'aménagement d'une passerelle modes doux entre Nyon et Prangins, soit une participation solidaire pour les aménagements dédiés aux vélos d'importance régionale à hauteur de 25% de la part régionale et d'imputer ce montant sur le compte DISREN 140.3185.

Trélex, le 15.11.2022

LES MEMBRES DE LA COMMISSION	
François Vautier (rapporteur)	Signature
Trélex	
Alexandre Legrain	Signature
Crassier	
Alex Braunwalder	Signature
Nyon	
Roberto Dotta	Signature
Chavannes-des-Bois	
Régina Bovet	Signature
Gland	